



Agence fédérale  
pour la Sécurité  
de la Chaîne alimentaire

Organisations professionnelles  
Organismes de contrôle et de certification

Politique de Contrôle  
Direction Transformation et  
Distribution des Dénrées  
alimentaires

CA-Botanique  
Food Safety Center  
Boulevard du Jardin botanique 55  
1000 Bruxelles

[www.afsca.be](http://www.afsca.be)

NE 0267.387.230

Correspondant : Nathalie De Zutter  
Téléphone : 02/211 87 16  
E-mail : [Nathalie.Dezutter@favv.be](mailto:Nathalie.Dezutter@favv.be)

Votre lettre du Vos références Nos références Annexes Date  
PCCB/S3/NDZ/1483307

Objet : Suppression de l'obligation de certificat médical

01-08-2018

Madame, Monsieur,

L'arrêté royal relatif à l'hygiène des denrées alimentaires du 13 juillet 2014 stipule au paragraphe 1 de l'annexe III, chapitre IV que :

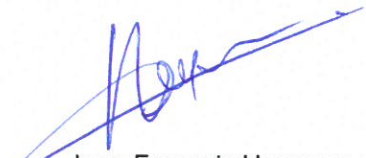
*Les personnes qui entrent en contact direct avec les denrées alimentaires, doivent prouver au moyen d'un certificat médical qu'aucune raison médicale n'empêche leur activité dans le secteur alimentaire.*

Cette disposition a été abrogée par un arrêté récemment publié. Cela signifie que les personnes qui sont en contact direct avec les aliments n'ont plus besoin d'un certificat médical pour mener leur activité dans le secteur alimentaire.

De même, dans tous les guides B2C (génériques et spécifiques), l'exigence de certificat médical ne sera plus applicable. Les organismes de certification en tiendront compte pendant les audits. Toutefois, l'opérateur doit veiller à respecter les dispositions reprises dans le Règlement (CE) n° 852/2004 du 29 avril 2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires à son annexe II chapitre VIII 'Hygiène du personnel'.

Cette lettre peut être communiquée aux parties intéressées.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.

  
Jean-François Heymans  
Directeur général a.i.

Notre mission est de veiller  
à la sécurité de la chaîne  
alimentaire et à la qualité de nos  
aliments, afin de protéger la santé  
des  
hommes, des animaux et des  
plantes.

.be